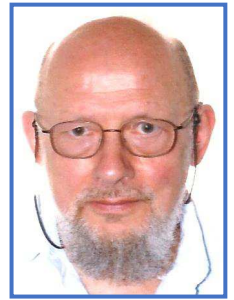


Un pli bizarre ou « est-ce vraiment plus rapide par avion ? »

Par Jean-Louis Dechesne



A première vue, ce pli (Fig. 1) paraît bidon : l'affranchissement en timbres congolais semble là uniquement pour lui donner un aspect exotique et philatélique. L'oblitération mécanique de Paris/Gare du Nord du 9 mai 1930 annule un timbre de 50 centimes, montant insuffisant pour une lettre à destination de la Belgique (il aurait fallu 1,50 fr en vertu du tarif en vigueur du 1/8/1926 au 31/7/1937. 50 centimes correspondent au port intérieur d'une lettre jusqu'à 20 gr, tarif du 9/8/1926 au 11/7/1937). Toutefois, la mention en haut de l'enveloppe nous met sur la piste : « Courrier avion Paris-Madagascar. (Mission capitaine Goulette) ». La lettre reviendrait-elle de ce raid ? Dans ce cas, elle devrait porter un affranchissement français pour l'aller et des timbres réunionnais pour le retour, si tant est qu'elle eut parcouru le périple complet, ou un affranchissement d'un des pays d'escale et, bien sûr, une oblitération concordante.



Fig. 1

Heureusement, cette enveloppe contient encore la lettre (Fig. 2 et 3). On y lit : « E'ville, ce 8 février 1930. (9 heures).

« Un tout petit mot que je remets au capitaine Goulette au pilote Marchesseau et au mécanicien Bourgeois qui sont arrivés avant hier de Madagascar et partent tantôt pour Paris. Baisers (signé) Paul. J'ai eu l'heur de leur rendre service. La signature du capitaine Goulette se trouve au dos de l'enveloppe. Prière de renvoyer cette lettre et enveloppe uniques. »

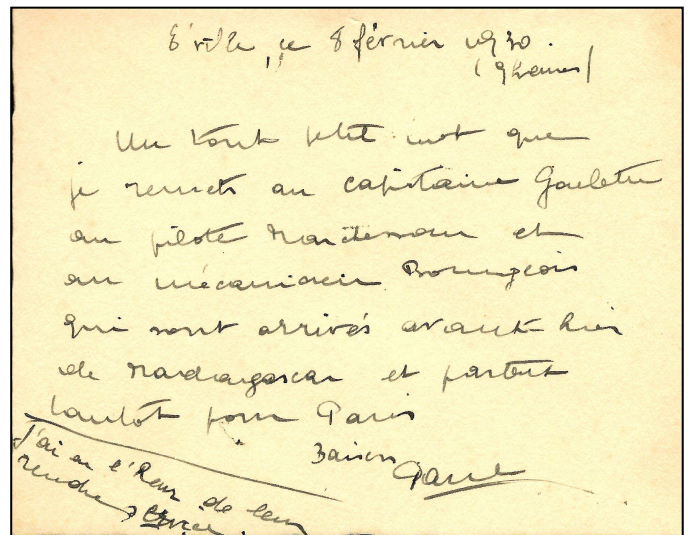


Fig. 2

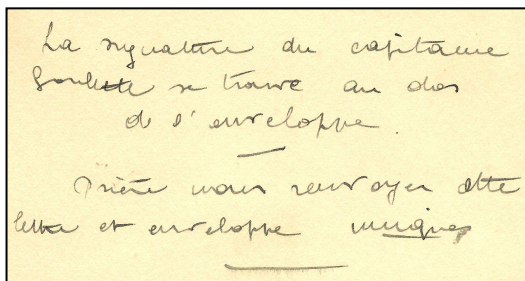


Fig. 3

Les Congolâtres

Et, en effet, l'autographe de Marcel Goulette se trouve sur la patte de l'enveloppe (Fig. 4). Ce pli voyageant dans les bagages de celui-ci, l'affranchissement congolais était superflu puisqu'il n'est pas passé par la poste congolaise. De plus, 2 fr correspondent à une lettre de 20,1 à 40 gr pour la Belgique (arrêté du 11/4/1927 entrant en vigueur le 1/5) et au vu de l'enveloppe et de son contenu, on est dans la 1ère tranche de poids. Et s'il s'était agi d'un port aérien, il aurait fallu 1 fr de tarif de base + 1,50 fr de surtaxe avion jusqu'à 20 gr également (arrêté du 21/5/1929 entrant en vigueur le 1/7).



Fig. 4

Mais comment cette lettre confiée le 8 février n'a-t-elle été postée que le 9 mai ? La réponse se trouve dans l'ouvrage de Monsieur Henri Nierinck, Courrier récupéré / Recovered Mail 1910-1936, à compte d'auteur, aux pages 253, 258, 260 et 261.

Voici un résumé des nombreuses péripéties de ce raid mouvementé. L'avion vient de relier pour la première fois la France et la Réunion via Madagascar. Il quitte Tananarive (Antananarivo aujourd'hui) le 7 décembre 1929 à destination de Paris. Une panne l'oblige à se poser sur l'île Juan de Nova (île de 4,8 Km² dans le Canal du Mozambique, faisant actuellement partie des Terres Australes Françaises, quoique Madagascar en revendique la propriété). Le courrier est transbordé et continue sa route à bord d'un navire.

Le 6 février 1930, l'avion qui est retourné à Madagascar repart avec un nouveau chargement de courrier et via Quelimane (Mozambique), Broken Hill (Rhodésie du Nord, aujourd'hui Kabwe en Zambie) arrive à Elisabethville le 7 au soir.

Le 8, lors du décollage, l'avion est endommagé et le courrier part via Boma pour Anvers. Il sera distribué à Paris le 15 mars.

Le 19 mars, il quitte Elisabethville pour Brazzaville où il embarque du courrier en provenance de Léopoldville.

Le 22, il part pour Fort Archambault et Fort Lamy (aujourd'hui Sahr et Njamena) au Tchad.

Le 24, il arrive à Niamey où il connaît des ennuis de moteur. Il y restera un mois et le courrier aussi.

Le 22 avril, il quitte Niamey en direction de Gao mais n'y arrivera jamais. Il est pris dans une tempête de sable, doit se poser et est accidenté.

L'équipage sera sauvé par des Touaregs et ensuite des aviateurs français.

Le 2 mai, Bourgeois part pour Alger avec le courrier pour la France et la Belgique. Goulette et Marchesseau partent vers Paris avec le courrier provenant des colonies portugaises. Ils arrivent le 5 mai. Cette date est cohérente avec la date de notre pli.

Reste la question de savoir comment le capitaine Goulette a confondu le tarif intérêt et celui pour la Belgique.